



14ème législature

Question N° : 93294	De M. Christian Hutin (Socialiste, républicain et citoyen - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >infirmiers anesthésistes	Analyse > formation. diplômés.
Question publiée au JO le : 16/02/2016		

Texte de la question

M. Christian Hutin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications des infirmiers anesthésistes diplômé d'État (IADE). Ces derniers s'inquiètent pour l'avenir de leur profession. En effet ils sont reconnus sur un niveau Master depuis 2014 après un cursus minimum de sept années d'études, mais leur rémunération ne correspond pas à cette qualification. Avec l'émergence des infirmiers, ces professionnels craignent leur disparition. C'est pourquoi ils souhaiteraient obtenir un corps spécifique dans l'arbre de profession de santé, ainsi que la reconnaissance du grade. Ils veulent également protéger et promouvoir leur rôle dans l'urgence pré-hospitalière qui semble de plus en plus souvent faire appel à des professionnels moins formés et moins qualifiés. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle compte prendre afin de mettre un terme aux inquiétudes des IADE.